



Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20 DEC. 2023

ID : 033-213302078-20231218-DELIB202375A-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

DELIBERATION 2023.75 – DELIVRANCE DES TITRES D'IDENTITES : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL A LA MAIRIE DE VAYRES

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	12 DECEMBRE 2023
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	18 DECEMBRE 2023
Conseillers présents	21	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	28	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	7	Secrétaire de séance	Clément MEZERGUE – Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe		X		M PHILIPPE GIRARD
DUBREUIL Thierry, Adjoint	X			
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint		X		M Laurent de LAUNAY
GLIZE Caroline, Adjointe	X			
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM	X			
GIRARD Philippe, CM	X			
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
PRUVOST Gilles, CM	X			
BEAUCHENE Natacha CM	X			
DIRHEIMER Thierry, CM	X			
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM		X		Mme Marylin GUIRIEC
LARGOUET Karyn, CM		X		Mme Caroline GLIZE
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM	X			
VIDORRETA Virginie, CM		X		Mme Delphine FLOIRAT-RATTE
MEZERGUE Clément, CM	X			
VEYSSIERE André, CM		X		Mme Sophie CARRERE
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM	X			
BOISSEAU Marc, CM		X		Mme Aline FONTAINE
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM			X	

Mairie d'Izon

207, avenue du Général de Gaulle

Tél. 05 57 55 45 46 - contact@izon.frwww.izon.fr

Délibération 2023.75

**DELIVRANCE DES TITRES D'IDENTITES : CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION DE PERSONNEL A LA MAIRIE DE VAYRES**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 61 à 63 ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Considérant que la commune de Vayres met en place à compter du 1^{er} janvier 2024 un dispositif de recueil pour les cartes nationales d'identité/passeports biométriques afin d'améliorer la délivrance de ces titres d'identité sur le territoire du Libournais ;

Considérant la volonté de la commune d'Izon d'être partie prenante de ce projet avec la mise à disposition d'un des agents de l'accueil à raison de 8 heures par semaine ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 12 décembre 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission Ressources en date du 12 décembre 2023 ;

A ce titre, il est proposé aux membres du Conseil municipal de :

- **APPROUVER** la convention de mise à disposition de personnel ci-annexée à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 28 Pour, 0 contre, 0 Abstention

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de personnel ci-annexée à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Publiée le
Le Secrétaire de séance,

MS

Clément MEZERGUE

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Izon, le 18 décembre 2023
Maire,
Agent de LAUNAY.

